



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03.08.2017

Dossier complet le :

03.08.2017

N° d'enregistrement :

2017-2640

#### 1. Intitulé du projet

Création de serres multi-chapelles maraîchères sur un terrain situé au lieu-dit "les Nocés" au Loroux-Bottereau (44)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PLACIER PRODUCTIONS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Germain PLACIER

RCS / SIRET

4 8 0 | 8 6 0 | 3 6 0 | 0 0 0 1 9

Forme juridique SCEA

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de 2 ensembles de serres multichapelles d'une surface totale de 98280 m<sup>2</sup></li> <li>- Contenance cadastrale du projet : 127966 m<sup>2</sup></li> <li>- Rubrique IOTA : 2.1.5.0 liée à l'imperméabilisation des sols (déclaration)</li> <li>- Rubrique IOTA : 3.3.1.0 liée aux zones humides (non soumis)</li> <li>- Rubrique IOTA : 3.2.3.0 liée aux plans d'eau (déclaration)</li> </ul>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitation Placier Productions souhaite créer des serres de type grands abris en plastique sur un terrain agricole (cultures de maïs) situé au lieu-dit « Les Nocés » sur la commune du Loroux-Bottereau (44), à environ 3 km au nord-est du centre-bourg.

Le terrain est actuellement cultivé mais non couvert et possède une emprise cadastrale de 127966 m<sup>2</sup>.

Le projet de création des serres à proprement parler occupera une superficie de 98280 m<sup>2</sup>, le reste des surfaces étant affectés aux chemins d'exploitation et traitements paysagers périphériques.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Des bassins de rétention et de réutilisation des eaux pluviales pour l'irrigation des cultures sont intégrés au projet.

2 accès aux futures serres par la voie communale n°65 du Perthuis.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Développement de la production maraîchère locale.  
Production de jeune pousse de salade, mâche, plants de légumes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Dégagement des emprises / suppression de quelques linéaires de haies - Nivellement du terrain
- Raccordement électrique sur réseau existant
- Réalisation des bassins d'eaux pluviales
- Réalisation des pistes de circulation de type agricole (mélange terre-pierre compacté)
- Réalisation des fondations béton des serres
- Assemblage des modules de serres multichapelles
- Connexions sur bassins d'eaux pluviales.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Cultures sous serres
- Création de 3 postes temps plein
- 4 véhicules par jours pour acheminement vers les centres de vente et véhicules employés
- Récupération des eaux pluviales du site pour réutilisation en irrigation des cultures sous serres
- Gestion des excès d'eau par rétention-restitution au milieu naturel à un débit de fuite de 3 l/s/ha pour une pluie décennale
- Gestion des eaux usées en place et disponible sur l'exploitation existante (propriété de SCEA PLACIER PRODUCTIONS) - Pas de raccordement Eaux Usées sur le projet, pas de point d'eau humaine créé.
- Serres ouvertes et non chauffées
- Pas de stockage de produits dangereux ou polluants sur site
- Non utilisation de pesticides, fongicides et autres phytosanitaires (contrôles réguliers de la Chambre d'agriculture).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Assiette foncière totale :	127966 m <sup>2</sup>
- Surface de serres construite	98280 m <sup>2</sup>
- Surface de voies internes	23714 m <sup>2</sup>
- Surface dédiée à la récupération des eaux pluviales	5972 m <sup>2</sup>
- Eloignement des constructions par rapport à la RD n°105	25 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Les Noces"  
44 430 Le Loroux-Bottereau

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 47° 15' 19" N Lat. 01° 19' 13" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :  
Le Loroux-Bottereau

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors emprise du Marais de Goulaine (site inscrit). Hors enveloppe monuments historiques.

Source : inventaire communale des cours d'eau et zones humides, janvier 2013  
+ diagnostic pédologique in situ (1er août 2017)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Pas de risque inondation par débordement de cours d'eau.  
Pas de PPRT.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Pas de site BASIAS ni BASOL sur le territoire communal.  
Terrain agricole n'ayant jamais fait l'objet d'activités polluantes.

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Aucun périmètre de captage AEP n'est intercepté par la commune du Loroux-Bottereau.

En dehors et à distance des Marais de Goulaine.

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

**Oui Non**

**Lequel et à quelle distance ?**

D'un site Natura 2000 ?

Le secteur « Les Nocés » se situe à plus de 5 km au nord-est du site NATURA 2000 « Marais de Goulaine » désigné comme Site d'Importance Communautaire (SIC) et comme Zone de protection Spéciale (ZPS) (Source : DREAL Pays de la Loire).

D'un site classé ?

Le secteur « Les Nocés » se situe à plus de 3 km des Monuments Historiques répertoriés sur la commune Loroux-Bottereau : l'église de Saint-Jean-Baptiste et le Manoir de la Dixmerie (source : base de donnée Merimée).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas entraîner de prélèvements en eau plus importants qu'actuellement. En effet, le terrain sur lequel est envisagée la construction des serres est cultivé et arrosé. Dans le cadre de la futur exploitation, un stock d'eau permanent d'environ 2000 m3 sera mis à disposition pour assurer l'irrigation des cultures sous serres (théoriquement suffisant pour couvrir les besoins annuels d'irrigation).
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de modification sensible de la masse d'eau souterraine « Estuaire Loire » recensée au niveau du site « Les Nocés », qui correspond à un aquifère à surface libre dans le socle. Une partie des eaux d'irrigation provenant des bassins de rétention seront infiltrées dans le sol après irrigation permettant une recharge relative de la nappe.
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais seront principalement induits par le terrassement des bassins de rétention. Ces terres seront utilisées pour le traitement paysager du site d'une part et éventuellement pour d'autres traitements de ce type sur le reste de l'exploitation. Une autre partie sera utilisée pour niveler certaines zones du site. Dans le cas d'un excédent notable après réutilisation des déblais, l'exploitant pourra fournir les terres à un exploitant agricole local.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des cultures de blé Aucun habitat naturel ou semi-naturel présentant un intérêt notable pour la faune et la flore n'est présent sur site. Quelques haies bocagères sont présentes en limite sud du site ; celles-ci seront préservées. La périphérie du site sera plantée d'une haie bocagère à vocation principale paysagère ; cet aménagement ajoutera une valeur écologique au site actuel.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones naturelles remarquables les plus proches se situent à près de 3 km du secteur « Les Nocés ». « Les Marais de Goulaine » désignés comme sites NATURA 2000, se situent également à plus de 5 km du site. L'exploitation ne sera pas source de nuisances sonores ou lumineuses. Très peu de rejets aqueux sont attendus (eaux pluviales non réutilisées) et aucun produit polluant ne sera utilisé ou stocké sur site. D'un point de vue paysager, la périphérie du site sera plantée d'une haie bocagère.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas générateur de flux polluants importants. Il s'agira principalement de flux de MES provenant des ruissellements sur les voies internes. La mise en place de bassin de rétention dotés de volumes d'eau mort (stock pour réutilisation) et dotés d'un regard de sortie muni d'une grille, une décantation, une cloison siphonée et une vanne, permettra de réduire significativement les flux de MES, DCO et DBO5 rejetés vers le milieu naturel. Conformément à la Loi sur l'eau, les bassins seront dimensionnés pour que les rejets ne dégradent pas la qualité de la Goulaine.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrira sur des espaces aujourd'hui vierges de toute construction, à vocation agricole. Néanmoins, la vocation finale de l'aménagement restera agricole (cultures maraîchères). Par conséquent, le projet n'entraînera pas de consommation de l'espace agricole. A noter que les serres qui seront mises en place sont entièrement démontables, ce qui permettrait, dans un avenir éventuel, de redonner au terrain son caractère initial.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de process particulier dans le cadre de l'exploitation. 4 véhicules par jour sont estimés par l'exploitant dans le cadre de l'activité des serres projetées. Pas d'utilisation ou de stockage de produits dangereux ou polluants sur le projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un recul des constructions de 25 m par rapport à la RD 105 et de 6 m par rapport à la voie communale peu fréquentée en limite Est.  En limite sud du site, l'aléa remontée de nappe du socle est caractérisé comme étant très fort du fait de la topographie plongeante vers le talweg local. Toutefois, il n'a jamais été remarqué d'inondation dans ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en zone d'aléa inexistant à très faible pour le retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'émissions gazeuses ou de produits liquides toxiques ou dangereux. Les serres seront ouvertes et non chauffées.  Activité agricole contrôlée sur ce point.  Absence d'industrie ou activités polluantes dans le secteur.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès à l'exploitation sera assuré en 2 points depuis la route communale n° 65 du Perthuis en bordure Est du projet. Cette route est très peu empruntée de manière générale. Les serres existantes de PLACIER PRODUCTION sont déjà desservies par cette route. Le projet va entraîner une augmentation de la circulation associée à 4 véhicules par jour, ce qui est négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activités sonore sur le site. Circulation d'engins d'exploitation et de véhicules (4 par jour).  Le site est dans une ambiance sonore calme à l'état actuel et restera dans ce niveau sonore. Le secteur est également peu habité s'agissant principalement de vastes zones agricoles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les cultures maraîchères envisagées sous serres ne seront pas concernées ni à l'origine d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage modeste des voies interne est prévu.</p> <p>Un éclairage sous serres est également prévu pour permettre le fonctionnement de l'exploitation à certaines périodes de l'année.</p> <p>Ce réseau d'éclairage ne sera pas assez dense et assez proche des zones habitées pour créer une gêne quelconque.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Emissions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier d'incidences Loi sur l'eau pour cette opération, est en cours d'élaboration. Les eaux de ruissellement seront collectées et acheminées vers 2 bassins de rétention dimensionnés pour une pluie de période de retour décennale. Les rejets en eaux pluviales se feront à débit régulé (3 l/s/ha conformément au SDAGE Loire-Bretagne), vers un petit ru temporaire, affluent du Canal de Goulaine (milieu récepteur). Les eaux rejetées ne seront pas vecteur de flux polluant significatifs et devront assurer le non déclassement de la masse d'eau du Canal de Goulaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'opération ne sera pas raccordée à un système d'assainissement collectif ou autonome.</p> <p>Des installations sanitaires sont déjà existantes et suffisantes sur le reste de l'exploitation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement sera à vocation agricole et s'inscrit au sein d'une exploitation maraîchère existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique proche, aucune sensibilité sur le thème de l'archéologie.
				Le projet d'aménagement s'inscrit au sein d'un terrain de cultures agricoles. Conformément au PLU, la vocation du site restera agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autre projet connu sur le secteur.

Les opérations d'envergure sont principalement liées au développement des parcs de logements et activités en frange urbaine du centre-bourg, donc relativement éloignées du projet de PLACIER PRODUCTIONS.

En outre, le projet intègre les mesures compensatoires aux quelques incidences sur l'environnement naturel, paysager et humain. En termes d'incidences au titre de la Loi sur l'eau, le projet sera conforme de la même manière que les anciens projets qui se sont développés depuis quelques années sur l'exploitation actuelle (transformation de serres tunnels en serres multichapelles).

Les travaux ne généreront pas de trafic important sur les voies communales et départementales.

La conformité du projet aux différents documents de planification urbanistique et environnementale sera assurée en tout point.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Gestion des eaux pluviales économe (réutilisation dans le cadre de l'exploitation)
- Gestion des rejets d'eaux pluviales vers le milieu naturel en conformité avec la Loi sur l'eau.
- Pas d'activités polluantes - Pas d'effluents type eaux usées générés sur l'exploitation.
- Les serres seront ouvertes et non chauffées.
- Augmentation du trafic négligeable.
- Pas de nuisances sonore ou lumineuse.
- Traitement paysager par haie bocagère sur l'ensemble de la périphérie du site.
- Conservation de la vocation agricole du secteur.
- Compensation de l'imperméabilisation par les serres par mise en place de bassins d'eaux pluviales et réutilisation sous les serres (infiltration partielle après arrosage/irrigation des cultures).
- Création de 4 emplois temps plein.
- Absence d'enjeux naturels notables sur le site.
- Les résultats des contrôles antérieurs réalisés par la Chambre d'agriculture se sont avérés a priori très positifs (dernier 31/07/17).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où :

- l'opération est à vocation agricole et qu'elle ne modifie pas la vocation actuelle du site ;
- l'opération est envisagée sur des parcelles d'ores et déjà cultivées (absence d'incidence sur les milieux naturels d'intérêts) ;
- l'opération fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (instruction menée en parallèle actuellement en cours) ;
- l'opération prévoit des mesures de gestion des eaux pluviales afin de compenser ses incidences potentielles vis-à-vis des eaux et des milieux aquatiques (mesures détaillées dans le dossier loi sur l'eau) ;
- l'opération ne génère pas d'autre incidence notable que ces dernières.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-------

- Rapport technique annexé au présent formulaire.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Stavelle Sen Lohr

le,

31/07/2017.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

